COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

Service de l'action sociale et de la jeunesse
Route des Chevaliers-de-Malte 5
Case postale 17 - 1228 Plan-les-Ouates
Tél. 022 884 64 70
enfance@plan-les-ouates.ch

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION COMMUNALE
Cet encart complété et signé fait office de confirmation d'emplacement

Conformité de la demande :

- ☐ Oui
- ☐ Avec modifications
- ☐ Non

Modification de la demande :

Place n° :

Date : Signature :

PROMOTIONS 2027
Vendredi 2 juillet
Demande d'emplacement pour tenanciers de stands

Spécialité proposée : ……

Seuls les dossiers complets reçus au plus tard le 15 janvier 2027 seront pris en considération.

Raison sociale _____

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____ NP – Ville _____

Portable _____ E-Mail _____

Si votre dossier est accepté, vous recevrez, dans le courant du mois de mars, une confirmation d'emplacement accompagnée du plan. Sera également annexée à cet envoi une facture**, à régler au plus tard le 30 avril 2027,** pour confirmer votre accord et garantir la réservation de place.
Passé ce délai, l'emplacement sera libre de droits et redistribué.

Réservation de place

La location d'une place de 3x4m avec **deux tables communales** s'élève à **CHF 200.-.**

Tentes

- Les tentes privées sont autorisées et la Commune peut, dans la mesure du stock disponible, fournir une tente de 3x4m sur réservation pour **CHF 150.-/pièce.**

Les caravanes/food-truck spécialisés ne dépassant pas les dimensions de 3x4.5m sont autorisés au même tarif qu'une place standard.

Pour tout dépassement de surface annoncée, un supplément sera perçu *(***CHF 20.-** *le mètre supplémentaire, max. 3 mètres. Pour une surface supérieure, deux emplacements sont requis)*.

Les dimensions devront être précisées dans la demande (timon compris).

Demande de réservation 1 place (3 x 4.5 mètres) avec 2 tables comprises	CHF 200.00
☐ Table communale supplémentaire 1 x 2,20 mètres (CHF 20.-/pce)	CHF …….
☐ Petite tente communale (3 x 4.5 mètres – CHF 150.-/pce)	CHF …….
☐ Tente privée dimensions : ……....m (max : 4.5 mètres – ligne de vente) Taxe de CHF 20.- /m supplémentaire	CHF…….
☐ Caravane ou remorque – dimensions (timon compris) ……m Taxe de CHF. 20.-/m supplémentaire	CHF …….
Total des frais de location	CHF ……. ==========

VEUILLEZ REMPLIR LES FORMULAIRES APPAREILS ELECTRIQUES ET/OU A GAZ ET LES ANNEXER À VOTRE DEMANDE.

VAISSELLE REUTILISABLE

VEUILLEZ REMPLIR LE FORMULAIRE VAISSELLE LAVABLE ET L'ANNEXER À VOTRE DEMANDE.

Les produits en plastique à usage unique seront **interdits** afin de répondre à la valorisation des produits sur les manifestations publiques. Dorénavant les vaisselles plastiques ou biodégradables (y compris vaisselle bio-sourcée type PLA) **ne sont plus autorisées ! Tous autres déchets produits devront être triés et valorisés.**

CHF 60.- par caisse RAKO d'assiettes soit 100 pièces par caisse.
CHF 120.- par caisse RAKO de barquettes soit 200 pièces par caisse.

Aucun complément partiel de vaisselle ne sera fourni. Toutes les caisses scellées seront remboursées lors de la soirée directement auprès du responsable vaisselle.
Les couverts seront remis aux restaurateurs en même temps que les caisses de vaisselle.

Une consigne autogérée par l'exploitant peut être autorisée. Si vous souhaitez l'appliquer, veuillez indiquer ci-dessous sa spécificité :

Type (p. ex. planchette en bois)

_____

_____

_____

Pour éviter l'augmentation du prix des stands et pour favoriser la diversité des mets sur le site, seules les denrées énoncées sur la confirmation d'emplacement pourront être vendues. Les prix devront être abordables et affichés dans les stands.

Détail	*Prix de vente* à l'unité
_____	CHF _____
_____	CHF _____
_____	CHF _____
_____	CHF _____
_____	CHF _____
_____	CHF _____
_____	CHF _____

Conditions générales

Le locataire s'engage :

- A faire parvenir la demande d'emplacement **avant le 15 janvier 2027** à la Commune de Plan-les-Ouates, route des Chevaliers-de-Malte 3, 1228 Plan-les-Ouates ou par mail à enfance@plan-les-ouates.ch .
- A s'acquitter de la facture des frais de location avant **le 30 avril 2027.**
- A mettre en place son stand le vendredi **2 juillet 2027** entre 9 heures et 12 heures **au plus tard** et entre 13h et 14h30. Passé ce délai, aucun véhicule ne pourra circuler ou stationner sur le site.
- A ouvrir son stand dès 16h30 heures et jusqu'à la fin de son stock mais au plus tard jusqu'à minuit.
- A ne vendre que les denrées autorisées sur la confirmation d'emplacement sur assiette à consommer sur place.
- La vente de boissons n'est pas autorisée dans les stands alimentation.
- Aucun départ ne sera autorisé avant 00h30 – sauf dérogation du coordinateur.
- A afficher et pratiquer les prix officiels indiqués sur la confirmation d'emplacement.
- A rendre sa place et le matériel, mis à disposition, propres et en bon état.
- A ne brancher que les installations électriques énoncées dans le formulaire correspondant.
- A respecter les directives d'hygiène cantonales pour stands alimentaires lors de marchés ou manifestations publiques du Service de la consommation et des affaires vétérinaires de la République et Canton de Genève.
- A respecter les consignes cantonales pour exploiter un stand alimentaire dans le cadre d'une manifestation publique.
- A respecter l'environnement en utilisant la vaisselle réutilisable commandée par le biais du fichier annexe et des serviettes biodégradables agréées par l'organisateur. Tout contrôle pourra être effectué par le Service de l'Environnement et des Espaces Verts de la commune de Plan-les-Ouates,
- A procéder au tri des déchets sur le stand et à leur évacuation dans les installations mises à disposition à cet effet.
- A obtenir auprès des services compétents une autorisation d'exploitation.

./..

La Commune de Plan-les-Ouates s'engage :

- A définir l'attribution des emplacements et à garantir les réservations confirmées. Cette confirmation **entrera en vigueur après le paiement des frais de location au plus tard au 31 mai.**
- A faire parvenir aux locataires le plan du site et la confirmation d'emplacement établie sur la base de la présente demande d'emplacement.
- A mettre, en outre, à disposition,
  - 2 tables par stand
  - un évier de service à proximité
  - la puissance électrique utile au fonctionnement des appareils électriques utilisés (selon formulaire correspondant).
- A installer l'éclairage du stand avant 16h
- A mettre à disposition les bennes à déchets nécessaires.
- A obtenir auprès des autorités compétentes les autorisations nécessaires pour la tenue de la manifestation.

La Commune se donne le droit de refuser l'exploitation du stand de restauration si celui-ci ne répond pas aux consignes gaz, électricité, ou normes SCAV. Aucun remboursement ne pourra être demandé.

J'atteste avoir pris connaissance :

☐ Des directives d'hygiène cantonales pour stands alimentaires lors de marchés ou manifestations publiques du Service de la consommation et des affaires vétérinaires de la République et Canton de Genève.
☐ Des consignes cantonales pour exploiter un stand alimentaire dans le cadre d'une manifestation publique.
☐ Des consignes pour l'exploitation de buvettes temporaires sur le domaine public.
☐ Des conditions générales de la demande d'emplacement pour tenanciers de stand ci-dessus.
☐ **Du fait que cette confirmation d'emplacement ne peut être cédée ou sous-louée à un tiers.**

Date : _____

Signature : _____

Annexes : formulaires complétés
- APPAREILS ELECTRIQUES
- APPAREILS A GAZ (si besoin)
- VAISSELLE LAVABLE